

Le Sous-Préfet

La Tour-du-Pin, le 29 avril 2024

GHISLAINE BROCHARD

Chargée d'instruction « Expulsions Locatives »

Maître,

Par réquisition en date du 02 avril 2024 vous sollicitez le concours de la force publique en vue de l'exécution de la décision de justice rendue le 13 décembre 2022 par le Tribunal Judiciaire de Bourgoin-Jallieu condamnant Monsieur Patrick ZAVOLI, ainsi que tous occupants de son chef, à quitter le logement occupé 5 rue de la Berjallière – 38300 BOURGOIN JALLIEU

Je vous informe que j'ai décidé de vous accorder le concours de la force publique pour l'exécution de cette décision de justice, et je vous laisse le soin d'en aviser le bailleur ainsi que l'intéressé.

Je vous remercie de remettre à Monsieur Patrick ZAVOLI, si besoin le jour de l'expulsion, la fiche annexée au présent courrier, précisant qu'il peut contacter le 115 afin d'être orienté vers un hébergement d'urgence.

Préalablement à la réalisation effective de cette expulsion, et afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions, je vous serais obligé de bien vouloir vous mettre en rapport avec les services de la gendarmerie ainsi que le bailleur.

Je vous prie d'agrérer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.


Le Sous-Préfet
Christian MICHALAK

MAÎTRE LAURE-ELISE PRIEUR
COMMISSAIRE DE JUSTICE
123 RUE PAUL CLAUDEL
BP 32
38510 MORESTEL

Tél. : 04.74.83.72.43 - Mél. ghislaine.brochard@isere.gouv.fr - Sous-Préfecture de La Tour-du-Pin - 19 bis rue Joseph Savoyat -
CS 30205 - 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX -